



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - E4 - Analyse du projet et de son contexte - BTS MEC (Management Économique de la Construction) - Session 2017

1. Rappel du contexte du sujet

Ce corrigé concerne l'épreuve E4 du BTS Management Économique de la Construction, session 2017. L'épreuve se concentre sur l'économie de la construction, en mettant l'accent sur la gestion de projet, la sous-traitance, la TVA, et divers aspects quantitatifs et de gestion de chantier.

2. Correction question par question

Question 1 : Définir la sous-traitance.

La sous-traitance est un procédé par lequel une entreprise (le donneur d'ordre) confie à une autre entreprise (le sous-traitant) une partie de ses obligations contractuelles. Cela peut inclure des travaux spécifiques ou des services, permettant ainsi au donneur d'ordre de se concentrer sur son cœur de métier.

Question 2 : Avantages et limites de la sous-traitance.

Les avantages de la sous-traitance incluent :

- Flexibilité dans la gestion des ressources.
- Accès à des compétences spécialisées.
- Réduction des coûts fixes liés à l'emploi direct.

Les limites comprennent :

- Moins de contrôle sur la qualité des travaux.
- Risques de dépendance envers le sous-traitant.
- Complexité dans la gestion des relations contractuelles.

Question 3 : Définir la TVA et ses taux spécifiques au Bâtiment et Travaux Publics.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est un impôt indirect sur la consommation. Pour le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, les taux de TVA sont généralement de :

- 20 % pour la plupart des travaux.
- 10 % pour certains travaux de rénovation.
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de l'habitat social.

Question 4 : Nouveautés apportées par le principe d'auto-liquidation de la TVA en cas de sous-traitance.

Avec l'auto-liquidation, c'est l'entreprise principale qui est responsable de la déclaration et du paiement de la TVA sur les travaux sous-traités. Cela signifie que le sous-traitant ne facture plus la TVA, ce qui simplifie la facturation, mais impose à l'entreprise principale de bien gérer ses déclarations fiscales.

Question 5 : Calcul de la TVA à payer par l'entreprise principale.

Pour établir le tableau de la TVA, nous devons calculer :

- TVA collectée sur le chiffre d'affaires.
- TVA déductible sur les achats.

Exemple de calcul :

Chiffre d'affaires HT d'octobre : 68 000 €

Achats HT d'octobre : 35 000 € (20%) + 7 000 € (5,5%)

TVA collectée = 68 000 € * 20% = 13 600 €

TVA déductible = (35 000 € * 20%) + (7 000 € * 5,5%) = 7 000 € + 385 € = 7 385 €

Solde de TVA à payer = 13 600 € - 7 385 € = 6 215 €

Question 6 : Le solde de la TVA à payer peut-il être négatif ?

Oui, le solde de la TVA à payer peut être négatif si la TVA déductible sur les achats est supérieure à la TVA collectée. Dans ce cas, l'entreprise peut demander un remboursement ou reporter le crédit de TVA sur les périodes suivantes.

3. Petite synthèse finale

Erreurs fréquentes :

- Ne pas justifier les calculs de TVA.
- Oublier de mentionner les taux spécifiques.
- Ne pas expliquer les implications fiscales de la sous-traitance.

Points de vigilance :

- Vérifiez la précision des données chiffrées.
- Assurez-vous de bien comprendre les concepts de sous-traitance et de TVA.

Conseils pour l'épreuve :

- Rédigez vos réponses de manière claire et structurée.
- Utilisez des exemples concrets pour illustrer vos propos.
- Relisez-vous pour éviter les fautes d'orthographe et de syntaxe.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.